



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 9153

## Texte de la question

M. Georges Mesmin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les pratiques actuelles concernant les conditions d'exercice de la « valise diplomatique accompagnée ». En l'absence de la disponibilité d'un agent du « courrier cabinet », il est fait appel à un autre agent du département pour accompagner cette valise. Il semble que, dans l'intérêt du service, il conviendrait que cette tâche soit confiée au plus grand nombre possible d'agents de manière à améliorer leur formation. Or il apparaît qu'elle est en fait monopolisée par un petit nombre de personnes. C'est ainsi, par exemple, qu'après plusieurs années d'affectation dans une direction géographique, certains agents n'ont jamais été pressentis pour assurer une valise à destination d'un pays de leur compétence, quand il conviendrait de leur réserver la première proposition. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que ces errements soient modifiés.

## Texte de la réponse

La valise diplomatique est envoyée en priorité par les courriers de cabinet (au nombre de 7 actuellement) et les agents en service à la sous-direction du courrier, de la valise diplomatique et des transports. Cette disposition relève non pas d'un monopole de fait mais de la prise en compte de l'exigence de contraintes propres à l'exercice de ces missions. Celles-ci, qui comportent chacune des difficultés propres, requièrent en effet une solide expérience. De plus, dans un souci de rationalisation, elles sont de très courte durée, le plus souvent organisées en circuits desservant successivement plusieurs postes, avec des escales parfois très courtes. Des étapes un peu plus longues permettent, tout au plus, un repos indispensable après de longues heures de vol, de jour comme de nuit, entrecoupées d'escales pendant lesquelles la vigilance du courrier de cabinet, qui doit descendre sur la piste et surveiller le chargement et le déchargement des sacs, est toujours mise à contribution. Elles ne permettent que rarement une escale de plusieurs jours qui seule assurerait à un diplomate de l'administration centrale de connaître le pays. Néanmoins, plusieurs agents de différentes directions, dont les directions géographiques, manifestent occasionnellement leur intérêt pour une mission à destination d'un pays en particulier, avec l'accord de leur hiérarchie. La sous-direction du courrier et de la valise diplomatique s'est toujours efforcée, dans la mesure de ses possibilités, de leur donner satisfaction. Elle continuera, bien entendu, de le faire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mesmin Georges](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9153

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 décembre 1993, page 4407

**Réponse publiée le** : 24 janvier 1994, page 346